

Mémento

2026 – 2027



Rue Saint-Denis 60 – Route de Bastogne 90 6900 Hollogne (Marche-en-Famenne)

0495/ 77 11 93 - 084/31 54 30 (v200826)

École communale fondamentale de Hollogne

École de Hollogne



John Dewey :

"L'éducation n'est pas une préparation à la vie,
l'éducation est la vie même."



Chers parents,
Chers élèves,

C'est avec grand plaisir que nous accueillons votre enfant au sein de notre école communale. Nous vous remercions sincèrement pour la confiance que vous nous accordez.

L'équipe éducative et le Pouvoir organisateur se réjouissent de l'accompagner dans cette nouvelle étape de sa vie et mettront tout en œuvre pour lui offrir un parcours scolaire riche en découvertes, dans un environnement stimulant, bienveillant et sécurisant, où chaque enfant peut apprendre, grandir et s'épanouir à son rythme.

Parce que la réussite d'un enfant repose sur une collaboration étroite entre l'école et la famille, nous souhaitons entretenir avec vous un dialogue ouvert et constructif tout au long de l'année scolaire.

Notre école se veut également un lieu de vie où se développent le respect, la solidarité et le plaisir d'apprendre ensemble. Au fil des projets, des sorties et des activités proposées, nous souhaitons permettre à chaque enfant de révéler ses talents et de construire progressivement sa confiance en lui.

Nous vous invitons à consulter attentivement le présent Mémento 2026-2027 ainsi que le règlement d'ordre intérieur des écoles communales marchois. Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques qui vous accompagneront au quotidien.

Au nom de toute l'équipe éducative, nous souhaitons à votre enfant une année scolaire riche en apprentissages, en projets et en belles réussites.



Table des matières

1. Bienvenue à l'école

Le mot de bienvenue	2
Le projet d'école	6-9
La Charte d'école	18
L'équipe pédagogique	35

2. Informations pratiques

Le calendrier scolaire	4
Dates importantes	5
Horaire des cours et absences	15
Adresses et numéros utiles	36-37

3. Vie scolaire et éducative

Le règlement d'ordre intérieur	6
Les relations parents-école	16
Règles de vie et sanctions éducatives	16-17
Le conseil de discipline	19-20
L'association des parents	14

4. Apprentissage et accompagnement

Suivi des apprentissages	9
Rencontres parents-enseignants	10
Les cours d'éducation physique	11
Natation	11
Les travaux à domicile	12
Les outils numériques à l'école	13
Le Centre psycho-médico-social (CPMS)	20

5. Vie quotidienne à l'école

L'organisation des repas	20
Les collations et l'hydratation	22
L'accueil extra-scolaire et le temps de midi	23
Ateliers d'anglais extrascolaires (Speech Splash)	24
ASBL Espaces Parents-Enfants (EPE)	25

6. Services et administration

La plateforme CREOS	26
L'application KONECTO	28
Assurance scolaire	29
Estimation des frais scolaires	29
Gratuité scolaire	31

Le calendrier scolaire

Calendrier de l'enseignement obligatoire – Année scolaire 2026-2027

L'année scolaire débutera le **lundi 24 août 2026**.

Les congés et jours fériés prévus sont les suivants :

- **Fête de la Communauté française** : dimanche 27 septembre 2026 ;
- **Vacances d'automne (Toussaint)** : du lundi 19 octobre au dimanche 1er novembre 2026 ;
- **Fête des morts** : lundi 2 novembre 2026 ;
- **Jour de l'Armistice** : mercredi 11 novembre 2026 ;
- **Vacances d'hiver (Noël)** : du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 ;
- **Mardi gras** : mardi 9 février 2027 ;
- **Vacances de détente (Carnaval)** : du lundi 22 février au dimanche 7 mars 2027 ;
- **Lundi de Pâques** : lundi 29 mars 2027 ;
- **Vacances de printemps** : du lundi 26 avril au dimanche 9 mai 2027 ;
- **Jeudi de l'Ascension** : jeudi 6 mai 2027 ;
- **Lundi de Pentecôte** : lundi 17 mai 2027.

Calendrier scolaire 2026 - 2027



DÉBUT ET FIN D'ANNÉE SCOLAIRE – JOURS DE CONGÉ – VACANCES D'ÉTÉ

AOÛT L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEPTEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	OCTOBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	NOVEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
DÉCEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JANVIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	FÉVRIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	MARS L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
AVRIL L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	MAI L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JUIN L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	JUILLET L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Dates importantes

L'année scolaire **2026-2027** débutera le lundi 24 août 2026 et se terminera le vendredi 2 juillet 2027, pour un total de 181 jours.

Événements :

- Vendredi **11 septembre 2026** : « L'apéro des parents » (afterwork)
- Samedi **10 octobre 2026** : Concours de Couillons organisé par l'équipe de l'extrascolaire
- Du **lundi 14 au dimanche 27 septembre 2026** : la quinzaine mobilité
- Vendredi **4 décembre 2026** : Visite de Saint-Nicolas (*chut : c'est une surprise...*)
- Dimanche 16 mai : Fête de l'école (date à confirmer)
- Vendredi **4 juin 2027** : Fête de l'Extrascolaire

Photographe :

- Mardi **13 octobre 2026**

Journées pédagogiques :

- Lundi 8 mars 2027 pour les enseignantes de 5^e et 6^e années.
- (dates à venir)

Bulletins et réunions :

- Lundi **31 août 2026** à 20h : réunion de rentrée – section préscolaire
- Mardi **1er septembre 2026** à 20h : réunion de rentrée – section primaire
- Vendredi **4 décembre 2026** : remise du 1er bulletin (primaire)
- Vendredi **26 mars 2027** : remise du 2e bulletin (primaire)
- Lundi **21**, mardi **22**, jeudi **24** et vendredi **25 juin 2027**: passation de l'épreuve du CEB (Certificat d'Études de Base)
- Mercredi **30 juin 2027** : remise du 3e bulletin (primaire)

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)



Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche-en-Famenne peut être obtenu sur simple demande. Il est également disponible sur notre site : <http://ecolescommunales.marche.be>

Lors de l'inscription de votre enfant dans notre établissement scolaire, vous marquez votre accord sur le contenu de notre règlement d'ordre intérieur et du présent Mémento et acceptez d'y adhérer.

Le projet de l'école de Hollogne

Notre équipe s'engage à offrir un environnement familial, bienveillant et sécurisant. Chaque enfant est accompagné dans son épanouissement, quels que soient son origine, son parcours ou ses besoins. **Nous favorisons la confiance en soi, l'ouverture aux autres et le plaisir d'apprendre** comme piliers de notre action éducative. Le bien-être est encouragé à travers des rituels quotidiens, le Brain Gym, et la mise en place d'espaces d'apprentissage flexibles qui respectent les rythmes individuels.

Le respect constitue une valeur centrale de notre projet. Il se vit au quotidien par la promotion de la tolérance, de l'honnêteté, de la politesse, de l'acceptation de chacun et du respect des différences. Nous éduquons également au **respect de l'environnement**, à travers une gestion responsable des ressources et des actions concrètes de sensibilisation à l'écologie.

Notre objectif principal est de **permettre à chaque élève d'acquérir des savoirs, des compétences, des savoir-faire et des attitudes favorisant leur développement personnel et social.**

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement personnel

Pour que chaque enfant se sente bien dans sa peau et dans son cadre d'apprentissage, nous collaborons avec les **parents**, le **CPMS**, le **PSE**, des logopèdes et d'autres partenaires. Des **aménagements raisonnables** (matériels, pédagogiques, organisationnels) sont mis en place en cas de besoin. Notre accompagnement vise à **éviter le recours à l'enseignement spécialisé**, sauf si la situation l'exige.

Un **suivi régulier des besoins de chaque élève** est assuré en concertation avec les familles et les partenaires extérieurs. Les dispositifs d'aide et les aménagements sont évalués et ajustés afin de favoriser la **réussite** et le **bien-être** de chacun.

La **communication avec les familles** est essentielle : réunions de début d'année, rencontres individuelles, journal de classe et plateformes numériques (**Konecto**, **ClassDojo**) permettent de partager les informations liées à la scolarité.

Nous proposons une **étude surveillée**, encadrée par un enseignant, afin de favoriser la réalisation des devoirs dans un climat propice. Les temps de midi et de récréation sont pensés pour permettre le **jeu**, le **repos**, le **sport** et le **contact avec la nature**.

L'école encourage une **alimentation saine** grâce à des actions de sensibilisation (sans boissons sucrées, promotion des fruits frais...).

Des **expériences hors des murs** (classes vertes, classes de mer, classes de neige, séjours aventures et excursions pédagogiques) sont proposées selon les niveaux afin de renforcer les **compétences sociales**, l'**autonomie** et la **découverte interdisciplinaire**.

2. Acquérir des compétences pour devenir un apprenant autonome

Nous assurons une **progression cohérente** grâce à des outils structurants (affiches, synthèses, cahiers ou manuels de référence). Les élèves apprennent à utiliser des outils cognitifs tels que les **schémas**, **tableaux**, **diagrammes** et **cartes mentales**.

La **différenciation pédagogique** est au cœur de notre approche : nous adaptons nos méthodes aux besoins et profils d'apprentissage (visuels, auditifs, kinesthésiques), notamment en cas de troubles **DYS**, **TDA/H** ou de **haut potentiel**.

L'**intégration du numérique** (écrans interactifs, tablettes, ordinateurs, appareils photo...) permet d'alterner travail individuel et collaboratif et de développer les **compétences numériques** des élèves.

Chaque élève bénéficie d'un **suivi individualisé** au travers des différents outils institutionnels et pédagogiques. Les informations relatives à son parcours, ses forces, ses besoins spécifiques et les aides mises en place sont partagées avec les partenaires concernés dans le respect du cadre légal.

Les enseignants travaillent ensemble à l'élaboration de **référentiels communs**, de **synthèses** et d'outils favorisant une **continuité des apprentissages** tout au long de la scolarité.

Nous valorisons l'**engagement des élèves** à travers des projets motivants, des défis, des activités interdisciplinaires et des échanges entre classes. Ces moments renforcent l'**estime de soi**, la **persévérance** et les **compétences transversales**.

Le **maintien dans une année d'études** n'est envisagé qu'en **dernier recours**, après la mise en place d'un **plan d'accompagnement adapté** élaboré en collaboration avec les familles et les partenaires concernés.

3. Pratiques pédagogiques innovantes

En maternelle, l'après-midi se vit en **groupes multi âges** autour de domaines d'apprentissage. Les enfants choisissent leurs activités selon leurs besoins et leurs intérêts. Cette organisation favorise **l'autonomie**, la **curiosité** et la **continuité des apprentissages**.

En 2e primaire, le **coenseignement** à deux titulaires à temps plein dans un même espace permet un **accompagnement plus individualisé**. Dans les autres années, cette approche est pratiquée chaque semaine selon les ressources disponibles afin de répondre au mieux aux besoins des élèves.

De nombreux projets et initiatives pédagogiques viennent enrichir le quotidien des enfants, parmi lesquels :

- des **projets lecture** (*Silence, on lit !*, Ambassadeurs de la lecture, rallyes lecture, bibliobus...) ;
- des **projets numériques et scientifiques** (codage, robotique, impression 3D, projet **Cod'Hollogne...**) ;
- des **activités scientifiques, culturelles et artistiques** variées ;
- des **partenariats extérieurs** (école du dehors, musique, sport...) ;
- des pratiques de **pédagogie coopérative** et de **travail par projets** ;
- un **usage réfléchi du numérique** grâce aux écrans interactifs, tablettes et outils collaboratifs.

Ces dispositifs reflètent notre volonté d'offrir une **école ouverte, bienveillante et dynamique**, au service de la **réussite** et de **l'épanouissement** de chaque élève.

4. Former des citoyens responsables, critiques et ouverts

L'ouverture culturelle constitue un axe important de notre projet éducatif. En collaboration avec la **Maison de la Culture Famenne-Ardenne (MCFA)**, le **Musée de la Famenne** et d'autres partenaires culturels, les élèves participent régulièrement à des **spectacles, expositions, séances de cinéma, ateliers artistiques, animations culturelles et rencontres avec des artistes**. Ces expériences leur permettent de développer leur **curiosité**, leur **esprit critique**, leur **sensibilité artistique** et leur **compréhension du monde qui les entoure**. Afin d'en renforcer la portée pédagogique, certaines activités sont préparées et exploitées en classe.

L'activité physique occupe également une place importante dans notre projet éducatif : **sports collectifs, psychomotricité, natation, cross, Jog'Hollogne, triathlon, défis sportifs** et autres activités favorisant le **dépassement de soi**, le **bien-être** et le **plaisir de bouger**.

Le numérique s'intègre progressivement dans les apprentissages : les élèves découvrent le **codage**, la **robotique** et d'autres outils technologiques adaptés à leur âge. La **citoyenneté numérique** est abordée afin de développer un usage **responsable, critique et sécurisé** des écrans, des médias et des réseaux sociaux.

Des projets favorisant **l'engagement citoyen**, le **respect de l'autre** et la **prévention du harcèlement** sont régulièrement menés afin de développer **l'empathie**, la **coopération** et le **vivre-ensemble**.

Des initiatives citoyennes et solidaires (**commémorations, projets intergénérationnels, Affiches de la Paix, actions de sensibilisation, projets environnementaux...**) permettent aux enfants de s'impliquer concrètement dans la vie sociale. Chaque classe construit ses propres règles de vie afin d'encourager **l'autonomie**, le **respect mutuel**, le **sens des responsabilités** et la **participation active à la vie collective**.

5. Garantir l'égalité des chances pour tous

Nos enseignants se **forment régulièrement**, **partagent leurs pratiques** et participent à des **temps de concertation** afin d'assurer une **cohérence pédagogique** au service de tous les élèves.

Des **outils de suivi** (conseils de classe, bulletins, dossiers individuels, concertations avec les partenaires extérieurs) garantissent une **approche cohérente et équitable**.

Nous sommes convaincus qu'une **école inclusive, exigeante et bienveillante** permet à chaque enfant de **progresser à son rythme**, de **développer ses talents** et de **trouver sa place au sein du collectif**.

Nous croyons que **chaque enfant peut réussir**, à condition d'être **bien accompagné, encouragé et reconnu dans ses spécificités**.

Suivi des apprentissages

Votre enfant, s'il est inscrit en section primaire, recevra **trois bulletins** au cours de l'année scolaire. Chacun d'eux marquera la fin d'une période d'apprentissage d'environ douze semaines.

Ce rythme a été choisi afin d'éviter une surcharge d'évaluations, de favoriser des apprentissages progressifs et de préserver le bien-être des élèves, particulièrement lors du premier trimestre.

Dates de remise des bulletins :

- vendredi 4 décembre 2026
- vendredi 26 mars 2027 ;
- mercredi 30 juin 2027.

Deux bulletins spécifiques d'éducation physique seront également remis : un en décembre et un en fin d'année scolaire.

En **section maternelle**, il n'y a pas de bulletin formel. Toutefois, des moments de rencontre sont organisés avec les enseignantes afin d'échanger avec les familles sur le développement, les progrès et l'épanouissement de leur enfant.

✅ **Les bulletins prennent en compte :**

- **Le travail quotidien** de l'élève,
- Les résultats des **évaluations formatives et sommatives**,
- Une **série complète d'évaluations** est organisée **en juin**, lors de la 3e période.

Des réunions sont organisées **à l'occasion des bulletins de décembre et de juin**.

📁 **Les bulletins sont conservés dans une farde personnelle** qui suit l'élève tout au long de sa scolarité. Elle contient également les **bulletins d'éducation physique**.

👉 Merci d'en prendre **grand soin** : ces documents sont **précieux pour le suivi du parcours scolaire**.

Les résultats des évaluations formatives et sommatives

Certaines évaluations ont pour objectif d'aider l'élève à progresser en repérant ce qu'il maîtrise déjà et ce qu'il doit encore travailler ; d'autres permettent d'établir un bilan des apprentissages réalisés à l'issue d'une période d'enseignement.

« Attribuer une note, c'est prendre une photo à un instant donné. Ce n'est pas cette photo qui fera progresser l'élève mais ce qu'on mettra en place autour pour l'aider à comprendre, apprendre et réussir. »

🤝 **Rencontres parents-enseignants :**

Trois réunions sont proposées chaque année :

- **Une réunion collective en début d'année scolaire** : elle permet de présenter le fonctionnement de la classe, les pratiques pédagogiques et d'instaurer un premier contact entre les parents, le titulaire et la direction.
- **Deux réunions individuelles** : l'une en octobre ou en décembre; l'autre en juin.

Ces rencontres offrent l'occasion d'échanger sur le comportement, les progrès et les apprentissages de votre enfant.

☎ **À tout moment de l'année, les parents peuvent solliciter une rencontre :**

- avec l'enseignant, via le journal de classe, un message sur ClassDojo ou la plateforme KONECTO ;

- avec la direction, en prenant rendez-vous par téléphone au **0495/77.11.93**.

Une communication régulière et constructive entre l'école et les familles constitue un élément essentiel de la réussite et du bien-être de chaque enfant.

Les cours d'éducation physique

éducation physique

- Chaque semaine, les élèves de **1re, 2e, 3e et 4e années primaires** bénéficient de **2 périodes de 50 minutes** d'éducation physique.
- Les élèves de **5e et 6e années primaires** suivent **3 périodes d'éducation physique** par semaine.
- En **section préscolaire** (maternelle), les enfants participent à **2 périodes hebdomadaires de psychomotricité**, assurées par un enseignant spécialisé.

Tenue obligatoire pour tous les élèves du primaire :

- un tee-shirt, un short et des chaussures de sport adaptés ;
- par souci d'hygiène, il est demandé aux élèves de **ne pas porter leur tenue de sport pour venir à l'école**.

La tenue doit être rangée dans un **sac solide et pratique**, identifié au nom et prénom de l'enfant.

Les cours d'éducation physique se déroulent à l'école ; à la salle de sport du **CSL de Marche-en-Famenne** ou à la salle de sport d'**Aye**, selon les plannings établis.

natation

Le cours de natation fait partie intégrante du cours d'éducation physique et prend la forme d'un **module de 8 séances de 40 minutes**.

Tarif 2026-2027 : 25 €¹

Les horaires des séances seront communiqués aux familles via le **journal de classe**, **ClassDojo** et **KONECTO**.

Le paiement s'effectue via la plateforme **CREOS** (portefeuille numérique) :

- avant le **1er octobre** pour les élèves participant au premier semestre ;
- avant le **1er février** pour les élèves dont le module débute à la fin du mois de janvier.

Participation obligatoire :

Conformément à la législation relative à l'obligation scolaire, chaque élève est tenu de

¹ *montant pouvant être revu en fonction du tarif demandé par RESCAM.

participer aux séances de natation, sauf en cas de dispense appuyée par un certificat médical. Ce cours contribue au développement moteur des enfants, à leur sécurité dans le milieu aquatique ainsi qu'à leur santé.

À noter :

- Les élèves dispensés pour raisons médicales resteront à l'école et seront intégrés dans une autre classe avec un travail adapté ;
- le paiement du module reste dû, sauf en cas de remise d'un certificat médical couvrant la période concernée ;
- le port d'un **bonnet de bain en silicone ou en plastique est obligatoire** ;
- les **lunettes de natation sont autorisées** ;
- en cas d'absence à une ou plusieurs séances, le remboursement des séances manquées sera effectué **avant le 15 juillet**.

Les travaux à domicile

« Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. »

(Décret « Missions de l'école » du 24 juillet 1997 – article 78, § 4)

Remarques importantes :

- **Les devoirs sont conçus pour respecter les temps de repos**, en particulier les jours de congé qui doivent rester des moments de détente pour les élèves.
- **Des études encadrées**, organisées selon la disponibilité du personnel volontaire, sont proposées **deux à trois fois par semaine, de 15h45 à 16h30 au plus tard**.
- Les élèves peuvent aussi fréquenter **une école des devoirs (ASBL)** pour un **accompagnement structuré aux apprentissages**, accessible de **septembre à juin, hors congés scolaires, les lundis, mardis et/ou jeudis de 15h30 à 17h45**. Pour toute information complémentaire à ce sujet, vous pouvez contacter le **084/32 69 85**.

→ Scannez ce QR code



1^{re} et 2^e Primaire

Les devoirs consistent principalement en des **activités de lecture**. Leur durée maximale est de **10 minutes**.



3^e et 4^e Primaire

La durée des devoirs est de **maximum 20 minutes**.



5^e et 6^e Primaire

La durée des devoirs est de **maximum 30 minutes**.



L'évaluation du devoir doit être **uniquement formative**.

Le devoir doit être donné dans un **délai raisonnable**. Idéalement, il ne doit pas être donné pour le lendemain.

Les outils numériques à l'école

Les outils numériques occupent aujourd'hui une place importante dans notre école. Tableaux interactifs, écrans tactiles, tablettes et ordinateurs portables **enrichissent les pratiques pédagogiques et permettent de proposer des apprentissages plus dynamiques, motivants et adaptés aux besoins des élèves.**

L'évolution de la société et des nouveaux référentiels amène **également l'école à développer chez les enfants des compétences numériques** et techniques devenues essentielles pour leur avenir.

L'intégration du numérique fait l'objet d'une réflexion permanente au sein de l'équipe éducative afin de garantir une **utilisation pertinente, équilibrée et au service des apprentissages.**

Le numérique ne remplace pas les méthodes d'enseignement traditionnelles : il les complète et les enrichit lorsqu'il apporte une réelle valeur ajoutée pédagogique.

Par ailleurs, les enseignants bénéficient régulièrement de formations afin de découvrir de nouveaux outils et de faire évoluer leurs pratiques.

Les apports du numérique pour les élèves :

Écrans interactifs et tableaux numériques

- Favorisent la participation active des élèves.
- Permettent d'illustrer les apprentissages à l'aide d'images, de vidéos ou d'animations.
- Encouragent les échanges, les débats et le travail collaboratif.
- Facilitent l'accès à des ressources variées et actualisées.
- Permettent d'adapter les activités aux besoins des différents élèves.

Tablettes et ordinateurs portables

- Développent l'autonomie et l'initiative.
- Permettent d'utiliser des applications et logiciels éducatifs adaptés aux apprentissages.
- Facilitent la recherche d'informations et l'accès à de nombreuses ressources pédagogiques.
- Favorisent la créativité à travers la réalisation de projets numériques.
- Offrent des possibilités de différenciation et de personnalisation des activités.

Une utilisation raisonnée :

L'école veille à développer chez les élèves un usage responsable, réfléchi et sécurisé des outils numériques. L'objectif est de leur permettre de tirer pleinement profit des technologies tout en développant leur esprit critique et leur autonomie.

L'association des parents (AP) 🙌

L'Association de Parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent notre école.

Elle a pour objectif de **collaborer activement avec l'ensemble de la communauté éducative afin de contribuer au bien-être des enfants et à la qualité de la vie scolaire**. Son action s'inscrit dans un esprit de dialogue, de respect et de partenariat avec l'équipe éducative et le pouvoir organisateur.

L'AP a notamment pour missions de :

- favoriser la participation des parents à la vie de l'école ;
- représenter l'ensemble des familles ;
- relayer les informations utiles ;
- recueillir et transmettre les avis ou préoccupations des parents sur des questions d'intérêt collectif ;
- soutenir les projets et initiatives qui contribuent à l'épanouissement des enfants.

L'Association de Parents **occupe une place importante dans la vie de notre établissement et apporte un soutien précieux à de nombreux projets.**

Tout au long de l'année, elle participe notamment à :

→ Scannez ce QR code

- l'organisation de la fête de l'école ;
- la mise en place d'activités conviviales et de moments de rencontre ;
- le soutien à certains événements scolaires ;
- l'organisation d'actions permettant de récolter des fonds au profit des enfants.



Grâce à l'engagement des parents bénévoles, les bénéfices dégagés permettent notamment :

- de diminuer le coût de certaines activités et voyages scolaires ;
- de financer l'achat de matériel pédagogique et éducatif ;
- de soutenir différents projets au bénéfice direct des élèves (livres, matériel informatique, abonnements, équipements divers, etc.).

Nous remercions chaleureusement tous les parents qui s'investissent au sein de l'Association de Parents et contribuent ainsi à faire de notre école un lieu de vie dynamique, accueillant et ouvert à tous.

Envie de vous impliquer ?

Nous encourageons vivement tous les parents intéressés à rejoindre ce comité dynamique et engagé.

👉 *Si vous souhaitez participer activement à la vie de l'école, contactez la direction pour obtenir plus d'informations.*

Horaires, retards et absences

Les cours se donnent de **8h30 à 12h10** et de **13h30 à 15h30**. Le mercredi, les cours se terminent à **12h10**.

Afin de permettre un démarrage serein des activités, les enfants sont invités à arriver à l'école **au moins 5 minutes avant le début des cours**.

Par ailleurs, nous demandons aux parents de ne pas reprendre leur enfant avant l'heure officielle de sortie, y compris en maternelle, sauf situation exceptionnelle signalée à l'avance. Cette mesure permet d'éviter les perturbations dans l'organisation des activités de la classe.

Remarques importantes :

- **Dès la première sonnerie, les élèves se rangent à l'endroit prévu pour leur classe.** Nous demandons aux parents de ne pas accompagner leur enfant jusqu'au rang et de ne solliciter l'enseignant qu'en cas de nécessité particulière.
- Tout parent présent dans l'enceinte de l'école reste responsable de son ou de ses enfants.
- **La ponctualité est indispensable au bon déroulement des apprentissages.** Tout retard doit être justifié, au même titre qu'une absence. En cas de retards répétés, la direction prendra contact avec les parents.

Justification des absences

À partir de la **3e maternelle**, la fréquentation scolaire est obligatoire.

- Pour une absence de **1 à 3 jours**, un justificatif écrit des parents doit être remis **au plus tard le jour du retour de l'élève**. Le document « Justificatif d'absence » peut être utilisé à cette fin.
- Pour une absence de **4 jours ou plus**, un certificat médical doit être remis à l'école au plus tard le quatrième jour d'absence.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'en informer l'école dès que possible :

- auprès de la direction (par e-mail ou SMS de préférence) ;
- auprès de l'enseignant titulaire (via ClassDojo ou tout autre moyen de communication précisé par celui-ci).

JUSTIFICATIF D'ABSENCE		N°
Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____ Personne responsable de l'élève Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____ vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence : Motif(s) : • du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ 20 ____ • du ____ / ____ / ____ 20 ____ (retard : O ou J) MOTIF à rentrer à l'école dans les délais légaux (à cocher ou compléter) ☐ maladie de l'enfant sans certificat médical ☐ maladie de l'enfant avec un certificat médical joint ☐ décès dans la famille ☐ convocation par une autorité publique (attestation jointe) ☐ autre motif à expliciter ci-contre Date : ____ / ____ / ____ 20 ____ Signature(s) parent(s) 		Emplacement réservé au certificat médical ou à l'explication du motif de l'absence _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ Seront considérées comme non justifiées, les absences : > pour convenance personnelle > dues à l'anticipation ou à la prolongation de congés officiels... Conformément aux circulaires le lui imposant, la Direction se doit d'avertir le Service de l'Obligation scolaire des absences non justifiées dès le 9 ^e jour d'absence injustifiées. Cadre réservé à la Direction Motif accepté : OUI - NON Notation : e - m - d - c - m' - _____ _____ _____

Cette communication rapide facilite le suivi de votre enfant et contribue à sa sécurité.

Les relations parents-école 🤝

La réussite et l'épanouissement des enfants reposent sur une **collaboration de qualité entre la famille et l'école**. Lorsque parents et équipe éducative travaillent dans un climat de confiance, de respect et de dialogue, l'enfant bénéficie d'un cadre cohérent et sécurisant, favorable à ses apprentissages.

Quelques gestes simples contribuent à renforcer ce partenariat :

- Adoptons une attitude respectueuse et courtoise envers tous les membres de la communauté scolaire.
- Veillons à ce que nos enfants respectent le règlement de l'école.
- Veillons à ce qu'ils se présentent dans une tenue correcte et adaptée à la vie scolaire.
- Soyons attentifs au respect des horaires.
- Vérifions que nos enfants disposent de tout le matériel nécessaire pour leur journée.
- Consultons et signons régulièrement le journal de classe et veillons à ce que les devoirs soient réalisés.
- Respectons les délais de rentrée des justificatifs d'absence.
- Aidons nos enfants à se remettre en ordre après une absence (matériel, devoirs, leçons).
- Identifions les vêtements et le matériel au nom de l'enfant.
- Prenons contact avec l'enseignant ou la direction dès qu'une difficulté ou une inquiétude survient.

⚠ Par ailleurs, afin de garantir la sécurité et le bien-être de tous les élèves, **aucun parent n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant qui n'est pas le sien.**

Lorsqu'une situation conflictuelle survient entre élèves, celle-ci est prise en charge par l'équipe éducative et, si nécessaire, par la direction, dans un esprit d'écoute, de dialogue et de respect mutuel.

Cette collaboration constructive entre les familles et l'école constitue un élément essentiel de la réussite de chaque enfant.

Règles de vie et sanctions éducatives 🕊

« Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé, son intégrité physique, psychologique ou morale. »

Les règles de vie ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer **dans un environnement serein, sécurisant et respectueux**. Elles favorisent le bien-être de tous et contribuent à créer un climat propice aux apprentissages.

Lorsqu'un élève ne respecte pas ces règles, une mesure éducative ou une sanction peut être mise en place conformément au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I. – article 8-9). Celle-ci sera **toujours proportionnée à la situation rencontrée**.

L'objectif n'est pas de punir pour punir, mais d'aider l'enfant à comprendre les conséquences de ses actes, à réparer lorsque cela est possible et à adopter progressivement des comportements plus adaptés à la vie en collectivité.

Quelques règles essentielles :

- Adopter en toutes circonstances une tenue, une attitude et un langage respectueux.
- Respecter les horaires et faire preuve de ponctualité.
- Respecter les autres élèves, les membres du personnel et toute personne présente dans l'école.
- Prendre soin du matériel, des locaux et des abords de l'école.
- Respecter les règles spécifiques applicables lors des activités scolaires et parascolaires (piscine, bibliothèque, excursions, salles de sport, etc.).
- Assumer la responsabilité de ses actes. Tout dommage causé volontairement pourra donner lieu à une réparation ou à un remboursement par les responsables légaux.

Par ailleurs :

- Les objets de valeur (bijoux, montres etc.) apportés à l'école restent sous la responsabilité des familles.
- Les jeux et objets personnels apportés à l'école le sont également sous la responsabilité de leur propriétaire.

Objets interdits

Il est interdit d'apporter à l'école :

- des ballons de cuir, balles de tennis ou balles rebondissantes de type « balle magique » ;
- un téléphone portable (GSM), sauf autorisation exceptionnelle de la direction ;
- des jeux électroniques ;
- tout objet dangereux ;
- tout objet, jeu ou support incitant à la violence ou susceptible de nuire à la sécurité ou au bien-être d'autrui.



La Charte d'école 🧡🕊️

À l'école de Hollogne, chacun a le droit de se sentir respecté, écouté et en sécurité. Cette charte nous aide à bien vivre ensemble et à faire de notre école un lieu où il fait bon apprendre et grandir.

📖 **Article 1** – Je respecte tous les élèves, filles et garçons, sans distinction.

🌍 **Article 2** – Je respecte les différences, les cultures, les croyances et les origines de chacun.

💡 **Article 3** – Si je suis témoin ou victime d'une situation qui me semble injuste, violente ou inquiétante, j'en parle à un adulte de confiance.

🎤 **Article 4** – J'exprime mes idées avec calme et respect, sans crier, sans insulter et en écoutant les autres.

👩🏫 **Article 5** – Je respecte les enseignants, les éducateurs, le personnel de l'école et tous les adultes qui veillent sur moi.

🤝 **Article 6** – Je fais preuve de solidarité, j'aide les autres lorsque je le peux et je prends soin des plus jeunes.

📚 **Article 7** – Je contribue à créer un climat de travail favorable et je respecte le droit de chacun d'apprendre dans le calme.

👋 **Article 8** – Je refuse toute forme de violence, de jeu dangereux, de menace ou d'intimidation.

👐 **Article 9** – J'accueille chacun avec bienveillance et je veille à ce que personne ne soit mis à l'écart.

💬 **Article 10** – J'utilise des paroles polies et respectueuses. Je choisis des mots qui construisent plutôt que des mots qui blessent.

🚫 **Article 11** – Je m'engage à lutter contre toute forme de harcèlement. Je respecte les autres, j'agis avec bienveillance et je contribue à ce que chacun se sente en sécurité à l'école.

★ **Article 12** – Je suis fier de mon école et, par mon comportement, je contribue chaque jour à en faire un lieu accueillant, respectueux et agréable pour tous.

Le conseil de discipline

Le Conseil de discipline a pour mission de **garantir un cadre de vie serein et sécurisant** pour tous les membres de la communauté scolaire. Il constitue également un lieu d'apprentissage de la responsabilité, du respect des règles et des principes de la vie démocratique.

Le Conseil de discipline est composé :

- du directeur ;
- d'un enseignant ;
- d'un membre de la communauté éducative choisi par l'élève (enseignant, accueillante extrascolaire, éducateur, etc.).

Le Conseil de discipline peut être convoqué notamment dans les situations suivantes :

1. Non-respect de la sécurité

- Quitter le périmètre scolaire sans autorisation pendant le temps où la présence de l'élève est requise.

2. Atteinte à l'intégrité physique ou aux biens

- Commettre un acte de violence physique envers un autre élève ou un membre du personnel ;
- Dégrader volontairement du matériel appartenant à l'école ou à autrui.

3. Atteinte à l'intégrité morale ou psychologique

- Adopter des comportements de **harcèlement**, d'intimidation ou d'humiliation ;
- Tenir des propos injurieux, menaçants, racistes, sexistes ou discriminatoires.

4. Manque de respect envers les membres du personnel

- Adopter une attitude ou tenir des propos gravement irrespectueux envers un membre de la communauté éducative.

5. Menaces ou atteintes au bon fonctionnement de l'école

- Poser des actes ou proférer des menaces portant atteinte aux personnes, aux infrastructures ou à l'organisation de l'établissement.

Les droits de l'élève

L'élève a le droit d'être entendu et de présenter sa version des faits.

Il peut être accompagné ou représenté par un adulte de son choix appartenant à la communauté scolaire. Cette personne peut l'aider à exprimer son point de vue et à faire valoir ses observations durant la procédure.

Information des parents

Dès l'ouverture d'une procédure disciplinaire, les parents ou responsables légaux sont informés de la situation. Ils reçoivent les informations nécessaires concernant les faits reprochés, le déroulement de la procédure et les éventuelles mesures prises.

Les décisions du Conseil

Les décisions du Conseil de discipline poursuivent avant tout un objectif éducatif.

Le Conseil peut prononcer une mesure probatoire, limitée dans le temps, visant à permettre à l'élève de démontrer sa capacité à respecter les règles de vie de l'école. En cas de nouvelle infraction durant cette période, la sanction initialement suspendue pourra être appliquée.

L'objectif du Conseil de discipline n'est pas d'exclure ou de stigmatiser un élève, mais de l'aider à comprendre les conséquences de ses actes, à réparer lorsque cela est possible et à retrouver sa place au sein de la communauté scolaire.

Centre psycho médico-social (CPMS)

Le **Centre P.M.S. Libre de Marche** s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants. Des tests sont réalisés par des psychopédagogues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Les avis du Centre sont donnés à titre consultatif, c'est-à-dire que les parents ou ceux qui exercent l'autorité parentale gardent toujours leur liberté de décision.

Contact : 084/32 06 80 - rue Erène, 1 à 6900 Marche-en-Famenne

CPMSLMarche2@aopl.be



L'organisation des repas

Différents services sont organisés afin d'accueillir les enfants durant le temps de midi, qu'ils prennent un repas chaud, un potage ou un repas tartines. Cette organisation, répartie dans plusieurs locaux, permet de garantir un cadre calme, agréable et adapté à l'âge des élèves.

→ Scannez ce QR code



Les familles peuvent choisir entre :

- un repas complet ;
- un potage ;
- un repas tartines apporté de la maison, avec ou sans potage.

→ Scannez ce QR code



Les repas chauds sont préparés par l'ASBL **RESCOLM**, qui assure ce service dans les écoles communales de Marche-en-Famenne.

En maternelle

- Les repas tartines (avec ou sans potage) sont pris dans les classes sous la supervision des enseignants.
- Les repas complets sont servis à la Maison Jacot, où les enfants sont encadrés par le personnel auxiliaire.

En primaire

- Les repas tartines (avec ou sans potage) sont pris dans les classes sous la surveillance des enseignants.
- Les repas complets sont généralement servis à la Maison Jacot. En fonction du nombre d'inscriptions, certains élèves peuvent également être accueillis au réfectoire du bâtiment primaire.

Réservation des repas

Les repas doivent être réservés via la **plateforme CREOS** :

→ Scannez ce QR code



Cette plateforme permet notamment :

- de réserver ou d'annuler un repas ;
- de consulter l'historique des commandes ;
- de gérer le portefeuille numérique ;
- de mettre en place, si souhaité, des réservations récurrentes.

Les repas peuvent être annulés le jour même jusqu'à **8h40**.

Quelques remarques importantes

- Afin de favoriser de bonnes habitudes alimentaires, la seule boisson proposée durant le repas est l'eau.
- Pour des raisons d'organisation et d'hygiène, les plats apportés de la maison ne peuvent pas être réchauffés par l'école.
- Dans une démarche d'autonomie et de responsabilisation, les élèves peuvent être invités à participer à certaines tâches simples (mise en place, rangement ou débarrassage des tables).

 **Conseil pratique** : Veillez à alimenter régulièrement votre portefeuille CREOS afin de faciliter les réservations de repas et des autres activités scolaires.

Les collations et l'hydratation 🍏💧

En concertation avec la Cellule Santé de la Ville de Marche-en-Famenne, il a été décidé que seule la collation du matin serait prise en classe.

L'après-midi se terminant à 15h30, une collation supplémentaire peut néanmoins être prévue pour les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire ou qui ne rentrent pas directement à la maison.

Chaque enseignant organise le moment de la collation en fonction du rythme et des besoins de sa classe. Cette souplesse permet de préserver le bon déroulement des activités tout en respectant le bien-être des élèves.

La collation constitue également une occasion privilégiée de sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée.

Nous **encourageons dès lors les familles à privilégier** :

- un fruit frais ;
- une tartine ;
- un légume à croquer ;
- une gourde d'eau.

Nous invitons à limiter les produits très sucrés ainsi que les boissons sucrées ou gazeuses.

L'eau, la boisson de référence 💧

L'eau est la seule boisson recommandée durant le temps scolaire.

Les élèves ont accès à l'eau potable tout au long de la journée, dans leur classe ou au réfectoire. Ils sont invités à utiliser leur propre gourde ou gobelet réutilisable.

Une fontaine à eau est également mise à disposition dans le réfectoire du bâtiment primaire.

Réduire les déchets : un effort collectif ♻️

Dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement, nous encourageons les collations générant peu ou pas de déchets.

Quelques gestes simples peuvent faire la différence :

- utiliser une boîte à tartines réutilisable ;
- privilégier une gourde plutôt qu'une bouteille jetable ;
- limiter les emballages individuels ;
- éviter les boissons en berlingots, peu écologiques et fortement déconseillées.

En adoptant ensemble ces habitudes simples, nous contribuons à la santé des enfants tout en réduisant l'impact environnemental de notre école. 🌱

L'accueil extrascolaire et « temps de midi »

L'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est destiné aux enfants des sections maternelle et primaire. Il est organisé chaque jour scolaire afin d'offrir aux familles une solution d'accueil avant et après les cours.

Accueil du matin

L'accueil du matin est assuré de **7h00 à 8h15**.

- De 7h00 à 8h15, les enfants sont accueillis à la Maison Jacot.
- Les élèves rejoignent progressivement leur lieu d'accueil ou leur classe selon leur âge et l'organisation prévue.
- Les enfants sont ensuite pris en charge par les enseignants avant le début des cours.

 La garderie est payante uniquement jusqu'à **8h00**.

Temps de midi

Durant le temps de midi, les enfants sont encadrés par les enseignants (jusqu'à max. 12h30) et le personnel de l'accueil extrascolaire jusqu'à 13h30.

Après le repas, les accueillants organisent la surveillance et les activités dans les différents espaces de l'école.

Selon les conditions météorologiques, les enfants profitent des cours de récréation ou des espaces de jeux prévus à leur intention.

 Ce service est gratuit.

Accueil après l'école

L'accueil du soir est organisé de **15h40 à 18h00**.

Pour les élèves du primaire, deux possibilités sont proposées :

Le groupe « Étude »

- Accessible les jours prévus par l'école ;
- Encadré par un enseignant ;
- Destiné à permettre aux élèves de réaliser une partie de leurs devoirs dans un climat calme.

 L'étude n'est pas un cours particulier. L'accompagnement est collectif et ne permet ni un suivi individualisé ni la correction systématique des devoirs.

Le groupe « Temps libre »

- Accueil des enfants après l'étude ou pour ceux qui n'y participent pas ;
- Jeux, activités libres et moments de détente sous la surveillance du personnel d'accueil.

👉 Le service est payant à partir de **15h45**.



Ateliers d'anglais extrascolaires (NOUVEAU !)

En collaboration avec Speech Splash, **des ateliers d'anglais** sont proposés au sein de l'école en dehors du temps scolaire.

Quand ?

- Tous les jeudis de **16h00 à 17h00**.

Pour qui ?

- Élèves de **3e maternelle à 6e primaire (M3 à P6)**.

Méthode

- Apprentissage ludique de l'anglais à travers des jeux, chansons, histoires, activités interactives et mises en situation adaptées à l'âge des enfants.

Organisation

- Groupes à effectif réduit.
- 26 séances réparties sur l'année scolaire.

Inscriptions et paiements

L'organisation, les inscriptions et les paiements sont assurés directement par Speech Splash. Aucun paiement ne transite par l'école.

Renseignements

- Courriel : info@speech-splash.be
- Téléphone : 0496/08 14 04
- Site internet : www.speech-splash.be

→ Scannez ce QR code



Cette activité est facultative et organisée en dehors du temps scolaire.

- **Tarif : 370 €** pour les **26 séances** de l'année scolaire (1 heure par semaine, hors congés scolaires).
- **Paiement mensuel possible** : acompte de **130 €**, suivi de **8 mensualités de 30 €**.
- Une **réduction est accordée en cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille**.



Le mercredi après-midi

Un accueil est proposé par l'**ASBL Espaces Parents-Enfants (EPE)** à Marche-en-Famenne.

Les enfants inscrits à ce service peuvent bénéficier d'un **transport encadré au départ de l'école**.

⚠ Les enfants qui ne fréquentent pas l'EPE peuvent être repris à l'école jusqu'à 13h00 au plus tard. Au-delà de cette heure, l'école n'assure plus de surveillance.

Tarification

- **0,35 €** par enfant et par quart d'heure entamé ;
- Le mercredi après-midi, l'accueil à l'école est gratuit jusqu'à 13h00.
- En cas de dépassement après 18h00, une pénalité de 5 € par quart d'heure entamé peut être appliquée.

La gestion des présences et la facturation s'effectuent via la plateforme :  CREOS

Quelques recommandations pratiques

- Le matin, nous invitons les parents à ne pas accompagner leur enfant jusqu'à la classe.
- Le soir, les parents attendent leur(s) enfant(s) dans les zones prévues à cet effet, à l'extérieur des bâtiments.
- Pensez à prévoir une collation pour le goûter de votre enfant.

Les « Collations extraordinaires »

Les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire peuvent participer au projet « **Collations extraordinaires** ».

Pour **10 €**, une carte de **20 collations** est proposée.

Cette initiative permet d'offrir aux enfants une collation simple, équilibrée et pratique durant leur temps d'accueil.

Accueil extrascolaire – ASBL Espaces Parents-Enfants

Périodes d'ouverture

L'EPE accueille les enfants :

- les **mercredis après-midi** durant l'année scolaire ;
- lors des **journées pédagogiques** (inscription au minimum 7 jours avant la date concernée) ;
- pendant les **congés scolaires** (automne, hiver, détente et printemps) ;
- durant les **vacances d'été**.

Comment inscrire son enfant ?

Pré-inscription obligatoire

Avant toute participation, **une pré-inscription doit être réalisée auprès de l'ASBL Espaces Parents-Enfants.**

👉 Prendre rendez-vous dans les bureaux de l'EPE ou contacter le **084/32 69 90.**

Pour les familles recomposées, une **composition de ménage** devra être fournie.

Accès à votre espace personnel

Après validation de la pré-inscription, vous recevrez un courrier électronique contenant les informations nécessaires pour accéder à votre espace personnel en ligne.

Inscriptions aux activités

→ Scannez ce QR code



Les inscriptions se réalisent exclusivement en ligne :

<https://enfance-jeunesse.marche.be/tool/public>

Renseignements

ASBL Espaces Parents-Enfants (EPE) : 22, rue des Carmes à Marche-en-Famenne.

📞 084/32 69 90

Les modalités pratiques, les tarifs et les conditions d'inscription sont disponibles directement auprès de l'ASBL EPE.

La plateforme CREOS

<https://creos.cecp.be>



L'École communale de Hollogne utilise **la plateforme CREOS** pour la gestion des frais scolaires et extrascolaires.

Cet outil numérique permet aux parents :

- de consulter les frais liés à la scolarité de leur enfant ;
- de recevoir les invitations à payer pour les activités organisées par l'école ;
- de suivre les dépenses de garderie ;
- d'effectuer facilement les paiements en ligne ;
- de disposer d'un historique clair des transactions réalisées.

→ Scannez ce QR code



Le portefeuille numérique

Chaque famille dispose d'un portefeuille numérique alimenté par virement bancaire.

Ce portefeuille sert à **régler les frais scolaires et extrascolaires de l'enfant**. Les activités scolaires sont payées via les invitations à payer reçues dans CREOS, tandis que les frais de garderie sont automatiquement débités du portefeuille en fonction des présences enregistrées.

À chaque portefeuille est associée une communication structurée unique. Il est indispensable de l'utiliser lors de chaque virement afin que CREOS puisse identifier correctement le paiement.

Un seul compte suffit généralement pour une famille. Toutefois, en cas de séparation des parents, il est possible de créer un portefeuille distinct pour chaque responsable.

Comment régler les frais ?

➔ Activités scolaires

Après chaque activité payante, une invitation à payer est envoyée via CREOS. Les parents peuvent alors la valider afin que le montant soit prélevé sur leur portefeuille numérique.

Dans le cas de parents disposant de portefeuilles séparés, l'invitation est automatiquement répartie entre les deux responsables. Chacun conserve toutefois la possibilité de prendre en charge l'intégralité du montant ou une partie de celui-ci.

➔ Accueil extrascolaire

Les présences à la garderie sont enregistrées numériquement lors de l'arrivée et du départ de l'enfant. Les frais correspondants sont ensuite automatiquement débités du portefeuille désigné.

Lorsque deux portefeuilles existent pour un même enfant, le personnel de l'accueil extrascolaire doit être informé du portefeuille à utiliser.

Veillez à maintenir un solde suffisant

Lorsque **le solde du portefeuille descend sous 5 €, CREOS envoie automatiquement un rappel invitant à le réapprovisionner.** Cette option peut être désactivée par les parents.

Nous vous conseillons de maintenir un solde suffisant afin d'éviter tout blocage lors de l'inscription à une activité ou du paiement des frais de garderie.

Besoin d'aide ?

En cas de difficulté de connexion, de question concernant votre portefeuille ou de problème lié à un paiement, n'hésitez pas à visionner la vidéo (voir code QR) ou prendre contact avec la direction ou le secrétariat de l'école.

➔ Scannez ce QR code



KONECTO - Une communication simple, rapide et efficace

→ Scannez ce QR code



L'École communale de Hollogne utilise **Konecto**, une application moderne, simple et sécurisée qui **facilite la communication** entre l'école et les familles.

Grâce à Konecto, vous recevez directement sur votre smartphone et/ou par e-mail :

- les informations générales de l'école ;
- les communications de la direction ;
- les messages de l'enseignant(e) de votre enfant ;
- les rappels et informations importantes concernant la vie scolaire.

Les informations arrivent rapidement et de manière centralisée, ce qui permet d'éviter la perte de documents papier.

📱 Comment activer KONECTO gratuitement ?

Si vous ne recevez pas encore les communications via Konecto, il vous suffit d'envoyer un courriel à : bernard.monnoyer@ac.marche.be

Merci de préciser dans votre message :

- votre nom et prénom ;
- le nom, le prénom et la classe de votre (vos) enfant(s) ;
- votre (vos) adresse(s) e-mail.

Après vérification, vous recevrez les informations nécessaires pour activer votre compte et installer l'application.

✅ Pourquoi utiliser KONECTO ?

- Disponible sur smartphone et tablette (Android et iPhone) ;
- Notifications instantanées des nouvelles communications ;
- Utilisation simple et intuitive ;
- Réduction de la consommation de papier ;
- Respect de la confidentialité et protection des données conformément au RGPD.



Assurance scolaire

Tous les élèves régulièrement inscrits à l'école bénéficient d'une assurance scolaire couvrant les activités organisées dans le cadre de la vie scolaire, notamment :

- les cours et les récréations ;
- les sorties pédagogiques ;
- les classes de dépaysement ;
- les activités et compétitions sportives ;
- le trajet le plus direct entre le domicile et l'école.

En cas d'accident

Si votre enfant est victime d'un accident dans le cadre couvert par l'assurance scolaire, veuillez en informer l'école dans les meilleurs délais.

Lors d'une consultation chez le médecin ou aux urgences, pensez à demander un **certificat médical d'assurance**. Ce document est indispensable pour constituer le dossier auprès de l'assurance.

Si aucun formulaire de déclaration ne vous a été remis, n'hésitez pas à le demander à la direction.

Objets personnels et vêtements

L'assurance scolaire ne couvre pas les dégâts causés aux vêtements ou aux effets personnels des élèves (cartables, jeux, ballons, gourdes, matériel scolaire, etc.).

L'école décline également toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objets personnels apportés par les élèves.

Lunettes

Une intervention de l'assurance pour les lunettes endommagées peut être envisagée dans certaines situations particulières. Les conditions d'intervention varient selon les circonstances de l'accident. N'hésitez pas à prendre contact avec la direction pour obtenir les renseignements nécessaires.

Estimation des frais scolaires

Conformément à la réglementation en vigueur, l'école communique une estimation des frais susceptibles d'être réclamés au cours de l'année scolaire.

Frais scolaires obligatoires

Les montants repris ci-dessous constituent des estimations maximales. Ils peuvent varier en fonction des activités effectivement organisées au cours de l'année.

Activités	Participation financière estimée
Natation (enseignement primaire)	Cycle de 8 séances : 25 € par année scolaire.
Activités culturelles (enseignement primaire) : cinéma, théâtre, spectacle, exposition, animation culturelle, etc.	Entre 4 € et 5 € par activité. Maximum 4 activités par année scolaire, soit 20 € maximum.
Excursions et sorties pédagogiques (maternelle et primaire)	Entre 0 € et 25 € par sortie. Maximum 2 sorties par année scolaire, soit 50 € maximum.
Séjours pédagogiques avec nuitées (sous réserve d'un nombre suffisant de participants)	M3 : Classes vertes. Le montant sera communiqué ultérieurement. La participation demandée aux familles respectera le plafond légal fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit 128,28 € maximum par élève pour l'année scolaire 2026-2027.

Frais scolaires facultatifs

Les activités et services repris ci-dessous sont proposés aux familles sur une base volontaire. La participation est entièrement facultative et n'a aucune incidence sur la scolarité de l'enfant.

Activités / Services	Participation financière estimée
Photos scolaires individuelles et de classe	Selon les formules choisies par les familles (montant variable).
Abonnements à des revues éducatives (JDE, Dauphin, Tremplin, etc.)	Selon le tarif fixé par l'éditeur.
Achats groupés proposés par l'école (livres, albums souvenirs, projets ponctuels, etc.)	Montant variable selon les propositions.
Activités organisées par l'Association de Parents ou le Comité de Parents	Participation libre ou selon les modalités communiquées.
Actions de soutien ou ventes organisées au profit de projets scolaires	Participation entièrement facultative.

Modalités de paiement

Un détail actualisé des frais scolaires et extrascolaires est disponible à tout moment sur la plateforme CREOS.

Lorsque le montant dû dépasse **50 €**, les parents peuvent **demandeur un échelonnement** des paiements, sur simple demande auprès de la direction.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à **prendre contact avec la direction** en toute confidentialité afin d'examiner ensemble les solutions possibles.

Séjours pédagogiques

Pour l'année scolaire 2026-2027, aucun séjour pédagogique avec nuitées n'est prévu **en section primaire**.

Un **séjour est prévu pour les élèves de la section maternelle**. Les modalités pratiques ainsi que la participation financière demandée aux familles seront communiquées ultérieurement.

Afin de permettre aux familles d'anticiper au mieux les dépenses liées à ces projets, l'école privilégie généralement une organisation alternant les séjours avec nuitées d'une année à l'autre. Ainsi, les élèves du primaire bénéficient habituellement d'une classe de dépaysement (classe de mer, classe de neige, séjour nature ou autre projet similaire) tous les deux ans.

Cette organisation peut toutefois être adaptée en fonction des projets pédagogiques et des opportunités qui se présentent.

Gratuité scolaire

La Fédération Wallonie-Bruxelles étend progressivement le principe de la gratuité scolaire dans l'enseignement fondamental.

À l'école communale de Hollogne, l'ensemble du matériel scolaire nécessaire aux apprentissages est fourni gratuitement aux élèves de la 1^{re} à la 5^e année primaire.

L'école fournit gratuitement le matériel nécessaire aux apprentissages, notamment :

- les cahiers, feuilles, fardes et classeurs ;
- les crayons, stylos, gommes, règles et matériel de géométrie ;
- le matériel artistique et de bricolage ;
- les outils pédagogiques utilisés en classe ;
- les manuels, référentiels et documents nécessaires aux apprentissages ;
- toute tenue spécifique rendue obligatoire dans le cadre d'une activité scolaire.

Les familles ne doivent donc pas acheter de matériel scolaire pour permettre à leur enfant de suivre les apprentissages obligatoires.

Afin de garantir l'égalité entre les élèves et de faciliter l'organisation des apprentissages, le matériel scolaire nécessaire est fourni par l'école. Les élèves sont dès lors invités à utiliser prioritairement le matériel mis à leur disposition.

Certaines participations financières peuvent toutefois être demandées pour :

- les activités culturelles, sportives ou pédagogiques ;
- les excursions et sorties scolaires ;
- les séjours de dépaysement ;

- la réparation ou le remplacement de matériel prêté en cas de perte ou de dégradation volontaire.

L'école ne peut pas imposer :

- l'achat de fournitures ou de matériel nécessaires aux apprentissages obligatoires ;
- une participation financière comme condition d'accès à l'enseignement ;
- l'achat d'une tenue ou d'un équipement indispensable à une activité scolaire obligatoire.

Cette politique de gratuité vise à garantir l'égalité des chances et à limiter les dépenses supportées par les familles.



Conseil aux familles – Grandir avant de se connecter

Avant l'âge de 13 ans, il est généralement recommandé de retarder autant que possible l'accès autonome aux réseaux sociaux.

L'enfance est une période essentielle pour développer les relations humaines, apprendre à communiquer, gérer ses émotions, résoudre des conflits et construire progressivement son estime de soi. Ces apprentissages se réalisent principalement à travers les interactions réelles avec la famille, les amis, les enseignants et les autres adultes de référence.

Les réseaux sociaux exposent les enfants à des contenus, des sollicitations et des échanges pour lesquels ils ne disposent pas toujours de la maturité nécessaire. La distance créée par les écrans peut également rendre plus difficile la compréhension des émotions des autres et des conséquences de certains comportements ou messages.

L'école encourage donc les familles à privilégier, durant les premières années de la scolarité, les activités favorisant les échanges directs, le jeu, la lecture, le sport, la créativité et la découverte du monde qui les entoure.

L'accompagnement des usages numériques constitue une responsabilité partagée entre l'école et les familles. Une utilisation progressive, réfléchie et encadrée des outils numériques permet aux enfants de développer les compétences nécessaires pour devenir des citoyens responsables dans un monde de plus en plus connecté.



Quelques repères utiles pour les familles :

- Retarder autant que possible l'inscription sur les réseaux sociaux.
- Dialoguer régulièrement avec son enfant sur ses usages numériques.
- Privilégier les espaces de vie familiaux pour l'utilisation des écrans.
- Éviter les écrans dans la chambre durant la nuit.
- Donner l'exemple par une utilisation équilibrée des outils numériques.

**À tout âge,
choisissons ensemble les programmes,
limitons le temps d'écran, invitons les enfants
à parler de ce qu'ils ont vu ou fait,
encourageons leurs créations.**

3 - 6 - 9 - 12, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.



LA ZONE DE POLICE
FAMENNE-ARDENNE

VOUS INFORME



Chers parents, gardez à l'esprit ces quelques règles simples dont le respect permettra aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité



A l'approche d'une école, veillez toujours à :

- réduire votre vitesse afin d'entrer dans la zone à 30km/h maximum,
- anticiper les réactions des enfants, notamment en gardant toujours une distance de sécurité entre votre véhicule et lui, même s'il vous a vu,
- lorsque vous avancez ou reculez, vérifier qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture : leur taille les rend souvent invisibles,
- ralentir et être particulièrement attentif à l'approche d'un bus à l'arrêt car derrière celui-ci peut se cacher un enfant prêt à traverser,
- de manière générale, respecter le Code de la route et rester courtois avec les autres usagers.



Si vous déposez un enfant à l'école,



- stationnez votre véhicule correctement, même pour 2 minutes,
- faites le toujours monter et descendre du côté du trottoir,
- veillez à ce qu'il soit attaché par une ceinture de sécurité correctement placée et, s'il mesure moins d'1m35, à ce qu'il soit placé dans un dispositif de retenue adapté à sa taille et son poids,
- pour traverser la rue, empruntez le passage pour piétons si celui-ci se situe à moins de 20m. Faute de passage, privilégiez toujours des endroits où votre enfant voit et peut être vu par les véhicules,
- pensez à montrer l'exemple : vos enfants apprennent en vous imitant plus encore qu'en vous écoutant.



Si vous êtes fumeur, gardez à l'esprit qu'il est désormais interdit de fumer dans un rayon de 10 mètres aux entrées et sorties des écoles.



La sécurité des enfants est notre
responsabilité à tous !



L'équipe pédagogique 🙌

Chaque enfant est accompagné au quotidien par **une équipe dynamique et bienveillante** composée d'enseignants, de puéricultrices, d'accueillants extrascolaires et de maîtres spéciaux. Ensemble, ils veillent à offrir **un cadre d'apprentissage stimulant, sécurisant et respectueux du rythme de chacun.**

Direction

M. Bernard Monnoyer

Accueil extrascolaire

M. Bruno Delporte (chef de projet), Mme Stéphanie Gillet, Mme Sabrina Servais, Mme Cécile Colas, Mme Martine Carpe, Mme Aurore Torello, Mme Cindy Verhulst, Mme Sophie Colson...

Section maternelle

M1A : Mme Isabelle Grégoire.

M1B : Mme Sabine Dambly.

M2A : Mme Nathalie Fernandez.

M2B : Mme Marielle Lang et X.

M3A : Mme Natacha Venant.

M3B : Mme Mathilde Cantigniaux.

Mme Océane Legrand
(puéricultrice)

Fonctionnement de l'accueil des enfants de prématernelle (2026-2027)

Les enfants de **prématernelle** seront accueillis au sein des classes de **M2**, dans un environnement adapté et rassurant.

Tout au long de la semaine, ils participeront à **différents ateliers et activités adaptés à leur âge**, proposés par les titulaires. Ils bénéficieront également de l'accompagnement de **Mme Alexia Breynaert, puéricultrice**, qui veillera tout particulièrement à leur bien-être et à leurs besoins spécifiques.

Dès que le nombre d'enfants inscrits le permettra, **une enseignante supplémentaire sera engagée à mi-temps** afin de renforcer l'encadrement de ce groupe.

Fonctionnement des deux classes de M3 (2026-2027)

Les deux classes de **M3** fonctionneront en **étroite collaboration, selon une organisation en coenseignement**.

Les deux locaux étant adjacents, les enfants formeront **un même groupe encadré par deux institutrices**. En fonction des activités et des apprentissages proposés, ils pourront travailler dans l'un ou l'autre local, **sous la responsabilité et selon les consignes des deux enseignantes**.

Cette organisation permettra de proposer des **ateliers variés**, de constituer des groupes en fonction des activités et des besoins des enfants, et de profiter pleinement de la présence de **deux enseignantes qui travailleront en complémentarité**.

Section primaire

P1A : Mme Aurore Sergeant et Mme Florine Blangenois.

P1B : Mme Joëlle Lenoir et Mme Florine Blangenois.

P2 : Mme Vincianne Paquay et Mme Aurélie Vajda.

P3A : Mme Hélène Gaspard.

P3B : Mme Fanny Laval et Mme Florine Blangenois.

P4 : Mme Kathleen Lecarte.

P5-P6A : M. Jean-François Henneaux.

P5-P6B : Mme Valérie Daine.

P5-P6C : M. Nicolas Toussaint.

Maîtres spéciaux

Éducation physique : M. Jean-Philippe Thérère, Mme Raphaëlle Fossoul, M. Pascal Paridans, Mme Charline Verplaetse et M. Florent Paquay.

Psychomotricité : Mme Raphaëlle Fossoul, Mme Charline Verplaetse, M. Pascal Paridans, Mme Laura Seron et M. Florent Paquay.

Philosophie et citoyenneté : M. Gaëtan Colas, Mme Anne-Christine Gillet, Mme Cécile Meeus

et M. Florent Paquay. **Religion catholique** : Mme Alisson Baldini - **Religion islamique** : Mme Hevva Karali - **Morale laïque** : Mme Peggy Blondeau - **Néerlandais** : M. Sébastien Noirhomme

Adresses et numéros utiles

M. Bernard Monnoyer

 bernard.monnoyer@ac.marche.be

 (+32) 0495/77 11 93

La direction est joignable les jours scolaires :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 ;
- le mercredi de 8h00 à 15h00.

Siège administratif

École communale fondamentale de Hollogne

Rue Saint-Denis 60
6900 Hollogne (Waha)

 **Section maternelle** : 084/31 45 00

 **Direction** : 084/31 54 30

 **Direction (portable)** : 0495/77 11 93

 **Accueil extrascolaire** : 0499/77 20 00

Échevine de l'Enseignement

Mme Carine Bonjean

 carine.bonjean@ac.marche.be

Association de Parents

M. Rudy Godart

 0498/52 59 25

Centre de Santé (PSE) et Centre PMS

Rue Erène, 1 à Marche-en-Famenne

 **Centre de Santé (PSE)** : 084/32 06 70

 **Centre PMS** : 084/32 06 80

Piscine communale de Marche (CSL)

Chaussée de l'Ourthe, 76 à Marche-en-Famenne

 084/32 00 94

ASBL Espaces Parents-Enfants (EPE)

Rue des Carmes, 22 à Marche-en-Famenne.

 084/32 69 85

 084/32 69 86

 084/32 69 90

Transport scolaire – Keolis

 084/32 72 72

« La meilleure aide, c'est sans doute celle qui consiste à avoir confiance dans les individus qui vivent, pas une confiance dans rien, une confiance dans le fait que ce que l'on va entreprendre ensemble, grâce à tout ce que l'on sait se dire de nos réussites et de nos échecs, nous conduira forcément à surmonter nos problèmes puisque faire cela c'est vivre »

Yvonne CHENOUF

Notre logo, notre identité, notre cap

Chaque feuille représente une valeur ou un engagement qui fait grandir nos élèves aujourd'hui et demain.



Grandir ensemble, apprendre autrement, devenir soi-même.



Notre ambition :

Offrir à chaque élève un environnement bienveillant, stimulant et exigeant, où chacun trouve sa place, développe ses talents et devient acteur de demain.